

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 26 novembre 2017 de 09 h 00 heures à 12 heures moins

Observations de M⁽¹⁾

Première permanence du Commissaire enquêteur.

① M¹ VAUTRIN JACQUES 74000 CÉLINE 78 AVENUE DES CHEVANNES
58240 HOMMELLIER s'entretient avec la desserte avec le CE,
approfondira et donnera son avis en temps utile.

② Michel Benoît 78 Rue d'Aligny 58240 Saint-Pierre-le-Vieil

des éoliennes sont installées sur des terrains privés ou communaux donc publics.

Dans le cas de la fin de vie de la ferme éolienne (20 à 25 ans de vie) qui est chargée de régler la facture de dément le temps qu'il est l'entreprise qui a installé les colonnes, et il paie dans le dossier l'étude d'impact environnement que la Ste Nordex doit se charger de régler la facture ?

Qd. Va-t-elle approvisionner le homme en eau seule fois par chaque année ?

Dans le cas d'un dépôt de bilan de la Ste Nordex et au cas où elle amortirait le homme concernant le paiement du démantèlement année par année sur plusieurs années, qui sera chargé de payer la facture ?

Est-ce qu'il y aura à ce propos un impact sur le impôt des populations concernées ?

Concernant les cigognes blanches qui sont présente sur les communes de Laveyron et Mais du Puits :

Le bruitage de l'air effectué par le fonctionnement des éoliennes ne va-t-il pas perturber les trajectoires des oiseaux et ces derniers ne sont-ils pas en danger. (Voir possibilité d'être déchiquetés par les pales des éoliennes si ils courent le y emmènent ?